

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

VIGILANCE METEO ORANGE

PLUIES - INONDATIONS

Destinataires :

Institutionnels : COZ – SP Bayonne – SP Oloron – DD-ARS – CODIS – Conseil Départemental – DAEE – DDPP – DDCS – DDSP – DSDEN - CORG – DDTM – DDTM opérationnel – Météo France – Base hélico – EPSA – Altiservice – SAMU Pau – SAMU Bayonne – Conseil Régional Aquitaine – Communauté d'agglomération Pays Basque – Toutes les communes du département

Opérateurs : ASF – ENEDIS – Orange – La Poste – GRDF – Ports - EFS – Réseau sport 64 - SNCF

Presse : AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest – Sud Radio - RFM

Date : Jeudi 12 décembre 2019

Heure : 09h00

N° : 1

Description de l'évènement :

Début événement le jeudi 12 décembre 2019 à 16h00

Fin événement prévue le vendredi 13 décembre à 21h00 au moins

Qualification de l'évènement :

Episode de fortes précipitations, nécessitant une vigilance particulière, du fait de forts cumuls sur la période, risquant d'engendrer des inondations.

En cette fin de nuit les cumuls de précipitations sur le Pays Basque atteignent déjà un peu plus de 50mm en 24 heures à Saint-Pée-sur-Nivelle, 30 à 50mm sur une partie sud-ouest du département des Pyrénées-Atlantiques. Les pluies les plus fortes ne se sont pas encore mises en place. Elles interviendront lorsque la nouvelle perturbation, actuellement sur le proche atlantique, rentrera sur le pays par la façade ouest de la France en cours d'après-midi.

Evolution prévue :

L'intensification des pluies s'effectue en cours d'après-midi de ce jeudi sur le Sud-Ouest. Ces précipitations perdurent toute la journée de vendredi. Les cumuls les plus forts donnent alors entre 50 et 100 mm en plaine, jusqu'à 150 mm voire localement plus en montagne sur le relief des Pyrénées. On n'attend pas de véritable accalmie avant samedi.

Outre l'état des sols saturés constituant un facteur aggravant, et la fonte nivale devenant importante (liée à une hausse de la limite de pluie neige), il conviendra de noter qu'une évolution vers le niveau orange de la carte de vigilance est probable, d'une part sur la carte de 10 heures concernant le paramètre inondation pour un risque de crues, tout comme pour le paramètre vagues et submersions en cours de journée.

Ce temps perturbé s'accompagne en outre de rafales de vent nécessitant un suivi particulier, à partir de la nuit de jeudi à vendredi toute la journée de vendredi.

A noter, les départements pyrénéens sont placés en vigilance jaune pour les avalanches, et les départements limitrophes sont placés en vigilance jaune pour les fortes précipitations et/ou pour les inondations. A ce propos, cf. la vigilance crues sur <https://www.vigilancecrues.gouv.fr>

Conséquences possibles : De fortes précipitations sont attendues, susceptibles d'affecter les activités humaines. Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables.

Des cumuls importants de précipitations sur de courtes durées peuvent localement provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et de fossés. Risque de débordement des réseaux d'assainissement. Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ». Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Conseils de comportement : Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents.

Respectez, en particulier, les déviations mises en place.

Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Pour les maires : La plus grande vigilance s'impose. Veuillez mettre en œuvre, le cas échéant, les mesures de protection des populations adaptées à la situation et aux enjeux locaux.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :

www.meteo.fr ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,
Le Permanent SIDPC